



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE FÉLICITE DE L'ADOPTION PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES DE LA RÉOLUTION 2085 (2012) SUR LE MALI

Addis Abéba, le 21 décembre 2012: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, se félicite de l'adoption, hier, 20 décembre 2012, par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2085 (2012). Cette résolution, qui s'inspire du Concept stratégique pour le règlement des crises au Mali et du Concept d'Opérations harmonisé élaborés sous les auspices et avec le soutien de l'UA, couvre les différents aspects de la crise multidimensionnelle que connaît le Mali. Elle marque une étape importante dans les efforts visant à accélérer le parachèvement du retour à l'ordre constitutionnel, l'organisation de la bonne gouvernance, le déroulement des négociations entre l'Etat malien et les groupes rebelles maliens s'engageant à respecter l'intégrité territoriale et l'unité nationale du pays et rejetant le terrorisme, ainsi que le rétablissement de l'autorité de l'État malien sur l'ensemble de son territoire, et l'élimination des réseaux terroristes et criminels qui opèrent dans la partie nord du pays. La Présidente de la Commission exprime son appréciation au Conseil de sécurité et à ses membres pour leur soutien et leur engagement aux côtés du Mali et de l'Afrique.

La Présidente de la Commission forme le vœu que, conformément à la demande de l'UA et de la CEDEAO, le Conseil de sécurité autorisera rapidement la mise en place d'un module de soutien logistique financé par les contributions statutaires au budget des Nations unies, pour faciliter le déploiement et les opérations de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Dans le même temps, elle lance un appel à tous les États africains et aux partenaires internationaux pour qu'ils apportent le soutien requis, tant financier et logistique qu'en termes de formation et d'équipements, à la MISMA, et contribuent généreusement au Fonds d'affectation spécial mis en place au profit des Forces maliennes de défense et de sécurité.

Pour sa part, l'UA, en collaboration et en coordination étroites avec le Gouvernement malien, la CEDEAO, les pays du champ et les autres acteurs régionaux et internationaux concernés, travaillera à la finalisation, dans les meilleurs délais, des aspects pendents de la planification du déploiement de la MISMA. Dans l'esprit du Concept stratégique sur le règlement des crises au Mali, ce processus sera conduit concomitamment à la poursuite des efforts engagés pour aider au succès de la transition au Mali et à la promotion du dialogue avec les groupes rebelles maliens s'engageant à négocier sur la base des principes intangibles du respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Mali, du rejet absolu du terrorisme et du crime transnational organisé, ainsi que de la renonciation à la lutte armée pour faire valoir des revendications politiques.

La Présidente de la Commission appelle les parties prenantes maliennes à tirer pleinement profit de cette mobilisation croissante de la communauté internationale en faveur de leur pays, afin notamment de tenir, dans les conditions d'inclusivité requise, des consultations nationales devant adopter la Feuille de route sur la gestion de la transition et les modalités de réalisation de ses objectifs, y compris la tenue d'élections présidentielles et législatives sur l'ensemble du territoire de la République du Mali, dans les meilleurs délais possibles.